Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 56 (1976)
Heft: 2

Vorwort: Le Ministre d'état
Autor: Poniatowski, Michel

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Ministre d'Etat

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

La Chambre de Commerce Suisse en France consacre aujourd'hui un numéro de son excellente revue économique à la politique française des régions frontalières.

Cette initiative contribuera à mieux faire connaître en Suisse une politique que le Gouvernement français met en œuvre dans un esprit de coopération avec l'ensemble des États voisins et amis, au premier rang desquels vient la Confédération Helvétique.

J'ai eu la responsabilité de présenter avec le concours de la Délégation à l'Aménagement du Territoire, les mesures intéressant les zones frontalières, que le Gouvernement a arrêtées en février. Elles ont deux objectifs essentiels: promouvoir le développement des régions frontalières pour qu'elles puissent participer dans de meilleures conditions à la coopération économique avec les pays voisins; résoudre certains problèmes nés de la situation frontalière, ce qui suppose l'institution d'une coopération plus étroite avec les États limitrophes.

Nos régions de frontière sont souvent au contact de régions étrangères puissantes et dynamiques, c'est notamment le cas des cantons suisses. Elles aspirent légitimement à connaître un semblable développement afin de pouvoir travailler avec elles, dans cet esprit d'amicale et équitable compétition qui fonde solidement la coopération économique internationale.

Notre politique tend à réaliser cet objectif.

La situation et l'activité frontalières créent des problèmes. Beaucoup ne peuvent être résolus que par accord entre les autorités des pays limitrophes: ainsi en va-t-il, par exemple, de certains aspects de la situation des travailleurs, ou encore de l'harmonisation des politiques d'équipement local des deux côtés de la frontière.

La France propose à ses partenaires, et notamment à la Suisse, en tenant compte des structures décentralisées de ce Pays, l'examen en commun de ces problèmes.

Elle le fait dans l'esprit d'amitié et d'efficacité qui a toujours caractérisé les relations entre nos deux pays qu'unit un idéal commun d'humanisme et de libéralisme.

Michel PONIATOWSKI